

L'INSTITUT DE FORMATION

a. Données générales :

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et d'Aides-Soignants (IFAS) est l'une des premières écoles de France. L'école a été officiellement ouverte le 4 Novembre 1926 et fut tenue jusqu'à la fin des années 60 par des religieuses. L'Institut de formation est situé sur le site classé (historique) de la ville de Laon.

Il est rattaché au Centre Hospitalier de LAON (Aisne), qui est l'organisme gestionnaire.



L'Institut a toujours évolué en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue reconnue depuis plusieurs années, par l'obtention et le maintien d'une double certification :

- ↖ Certifié ISO 9001, depuis 2007, pour la qualité de mise en œuvre de ses formations
- ↖ Certifié ISO 14001, depuis 2013, pour son engagement en faveur de la préservation de l'environnement

b. Fonctionnement :

L'Institut de formation de LAON est implanté au cœur du territoire de santé Aisne Nord – Haute Somme.

L'Institut de formation est agréé et subventionné par le Conseil Régional des Hauts de France pour 72 étudiants infirmiers en 1^{ère} année ainsi que pour 70 élèves aides-soignants dont 15 élèves en cursus partiels. La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts De France (DRJSCS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts De France sont les organismes de tutelle pédagogique.

Les missions de l'institut sont :

- La formation initiale ;
- La formation continue ;
- La formation préparatoire à l'entrée en Institut de formation ;
- La documentation et la recherche en soins infirmiers ;

c. Les Ressources humaines :

Chaque membre de l'Institut est le maillon d'une chaîne visant à offrir des conditions d'apprentissage optimales afin de délivrer une formation qualifiante, professionnalisante, adaptée aux besoins de santé et en tenant compte d'un contexte évolutif.

L'équipe permanente de l'Institut de formation est composée de :

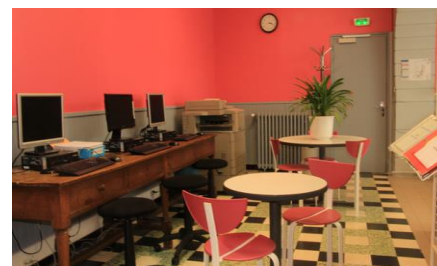
- Madame Sandrine BABIN, Directrice,
- 1 adjointe à la Direction
- 16 cadres formateurs,
- 3 secrétaires,
- 1 documentaliste, 1 informaticien,
- 1 intendante,
- 2 agents d'entretien.

Cette équipe est enrichie d'intervenants extérieurs (médecins, infirmiers, psychologues...) afin de compléter la formation, grâce à leur expertise au regard des contenus traités au sein des modules ou unités d'enseignement.

d. Les ressources matérielles :

Afin d'assurer aux apprenants des conditions de formation optimales, la Direction met à disposition un cadre de travail riche, composé notamment :

- D'un accès WIFI au sein de l'Institut ;
- D'un Centre de Documentation et d'Information favorisant la recherche documentaire ;
- D'un accès à distance à la Bibliothèque de l'Université de Picardie Jules Vernes (UPJV) ;
- D'une salle informatique équipée de PC fixes et portables ;
- De salles de cours et de salles de travaux dirigés équipées en matériel informatiques (ordinateurs, vidéo projecteur...)
- De salles de pratiques représentant au plus près la réalité professionnelle. Elles permettent l'entraînement des apprenants aux techniques de soins grâce aux simulations ;
- De logiciels d'apprentissage en ligne - « e-learning »



e. Orientations pédagogiques de l'Institut :

L'Institut de formation répond aux exigences réglementaires :

- du référentiel de formation IDE Arrêté du 31 juillet 2009 modifié
- du référentiel de formation Aides-soignants Arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Ces référentiels décrivent précisément les programmes et comportent :

- Les finalités de la formation, les principes pédagogiques, la durée de la formation
- L'attribution de crédits européens (ECTS) pour la formation infirmière
- La formation théorique décrite au travers des différentes UE (Unité d'Enseignement) ou modules.
- La formation clinique en stage.

Ces référentiels s'articulent, pour chacun d'entre eux, autour d'un référentiel de compétences en lien direct avec un référentiel d'activité.

Le projet pédagogique de l'Institut s'appuie :

- ◆ Sur les orientations nationales et les textes réglementaires tant en matière de formation (Référentiels de formation) qu'en matière de prise en charge de la population (plan de santé publique, politique de sécurité des soins, guide de certification HAS, programme régional de santé...)
- ◆ Sur les valeurs et conceptions définies et retenues par l'équipe pédagogique.

Il a pour objectif de répondre à la finalité de la formation qui est de : « *Former un professionnel diplômé d'Etat autonome, responsable et réflexif, capable de prendre soin d'une personne ou d'un groupe, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour assurer la qualité et la sécurité des soins.* »

Le programme de formation infirmière s'inscrit dans le système universitaire « Licence Master Doctorat » et permet aux étudiants infirmiers ayant validé l'ensemble de la formation, soit 180 ECTS de prétendre au grade de licence en complément du Diplôme d'Etat Infirmier.

Le programme de formation Aide-Soignant aboutit, après validation de l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier, à la délivrance du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

f. Coût de la formation :

Le coût de formation est pris en charge par la région des Hauts de France à l'exception des personnes ayant un statut de salarié à l'entrée en formation (les salariés doivent se rapprocher de leur employeur).

Notre Institut est référencé dans la base DATADOCK, ce qui permet aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité de nos actions de formation.

Organisme de formation référencé



g. La vie étudiante

☞ Les aides financières

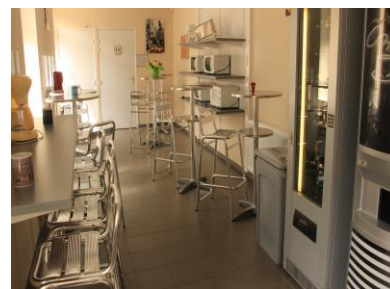


- Pour les étudiants en Soins Infirmiers et les élèves Aides-Soignant(e)s :
 - Bourses d'Etudes auprès du Conseil Régional des Hauts de France
<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>
- Pour les étudiants en Soins Infirmiers:
 - Bourse départementale d'enseignement supérieur auprès du Conseil Départemental de l'Aisne, à condition que les parents résident dans l'Aisne.
Les étudiants dont les parents résident hors du département de l'Aisne, peuvent se rapprocher de leur mairie d'habitation parentale, afin de connaître les aides possibles.
- Pour les élèves Aides-Soignant(e)s :
 - Une rémunération mensuelle attribuée par le Conseil Régional des Hauts de France aux demandeurs d'emploi ne percevant aucune allocation de la part du Pôle Emploi.

☞ Les repas du Midi



- Au sein de l'Institut, l'étudiant ou l'élève peut apporter son propre repas.
Une salle de pause équipée de micro-ondes, cafetières, distributeur à boisson... est à disposition.



- Au Restaurant Universitaire au tarif CROUS : pour l'ensemble des étudiants en Soins Infirmiers et pour les élèves Aides-Soignant(e)s boursiers à partir échelon 4.
- Au restaurant du personnel du Centre Hospitalier.

☞ Le logement à quelques mètres de l'Institut :



- 12 studios étudiants meublés «Résidence Suzanne Noël ». Renseignements auprès de l'**Intendante** de l'Institut
☎ 03 23 24 33 01.
- 32 studios étudiants meublés.
Renseignements auprès de **L'OPAL** (Office Public de l'Aisne et de Laon)
☎ 03 23 59 80 91.



☞ Bien-être en formation



- Au sein de l'Institut, chaque apprenant a la possibilité de bénéficier de pause détente sous la forme de « Massage Assis Minute ».
- Sur la ville de Laon, les étudiants peuvent bénéficier des activités sportives dans le cadre du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) (Badminton, Step/Fitness, Musculation ...)